

DECISION N°2025-178/CP

OBJET :

CONTRAT D'IMPRESSION DES MAGAZINES MUNICIPAUX DE LA COMMUNE DE DENAIN

- 1. Commande publique**
- 2. Marchés publics**

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la proposition de la société SARL IMPRIMERIE ROUE,

DECIDE

Article 1 : Un contrat d'impression des magazines municipaux de la commune de DENAIN sera signé par mes soins avec la société SARL IMPRIMERIE ROUE – SIRET N° 44712036100012 – 440, rue Léon Blum – 59460 JEUMONT.

Article 2 : Le montant annuel du contrat est de 9 297.75€ HT soit 11 157.30€ TTC pour 3 parutions annuelles de 3 099.25€ HT unitaire soit 3 719.10€ TTC unitaire.

Article 3 : Ce contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction 1 fois dans la limite de 2 ans et prenant effet à sa date de notification.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A DENAIN, le 05/12/2025

Le Pouvoir Adjudicateur,

ANNE-LISE DUFOUR-TONINI

Acte soumis à transmission
Affiché le
Certifié exécutoire